

Ville de New Richmond
Réfection d'une partie du chemin de Saint-Edgar
N/D : 17361-1

La Ville de New Richmond (Maître de l'ouvrage) demande des soumissions pour l'exécution de travaux de construction décrits ci-après :

- Enlèvement du pavage existant ;
- Reprofilage de la chaussée ;
- Enlèvement de conduites d'égout pluvial ;
- Reprofilage de fossés ;
- Mise en place d'enrobé bitumineux ;
- Mise en place de bordure ;
- Divers travaux connexes de réfection et de d'aménagement nécessaires à la réalisation du projet.

Toute soumission doit, pour être considérée valide, être préparée sur la formule fournie avec les documents de soumission et accompagnée des documents requis mentionnés au devis.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) au www.seao.ca à partir du 17 avril 2018. L'obtention des documents est sujette à la tarification applicable définie par le SÉAO.

Le responsable de l'appel d'offres du Maître de l'ouvrage est Monsieur Dominic Bujold, ing., directeur des travaux publics au 418-392-7000, poste 9247 ou encore par courriel au dbujold@villeneuve-richmond.com. Toute question doit obligatoirement être adressée à cette personne.

Les soumissions doivent être reçues à l'hôtel de Ville de New Richmond situé au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond (Québec) G0C 2B0 le 11 mai 2018 à 11 h (heure de l'Est selon l'horloge officielle du CNRC). Les soumissions alors reçues seront ouvertes publiquement immédiatement à la suite de l'heure de tombée mentionnée précédemment.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. Le Maître de l'ouvrage ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes encourues par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville. Les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Règlement 1052-18 sur la gestion contractuelle de la Ville et s'y conformer.

DONNÉ À New Richmond, ce 16^e jour d'avril 2018
Dominic Bujold, ing., directeur du Service des travaux publics